

Les dossiers de l'heure à la Fédération

Depuis sa création, en 1966, les batailles menées par la FMRQ ont été nombreuses. Petit tour d'horizon des grands dossiers de l'heure...

- La négociation du renouvellement de l'entente collective, échue depuis mars 2015, afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des médecins résidents.
- La quête d'une plus grande transparence et efficience dans la planification et la répartition des effectifs médicaux afin que chaque finissant puisse obtenir un poste au Québec pour lequel il est formé.
- La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel au sein du réseau de la santé.
- La qualité de la formation à laquelle sont soumis les médecins résidents qui œuvrent pour la très grande majorité en milieu universitaire ou universitaire affilié.



Quelles perspectives?

À l'heure où la cote des médecins sur la place publique est au plus bas, il est bon de se rappeler que ceux-ci ne choisissent pas leur lieu et leur profil de pratique comme ils le veulent, malgré un long parcours professionnel qui exige de 7 à 14 années de formation universitaire. Dans ce contexte, quelles perspectives s'offrent aux médecins résidents ?

« Avec la décision du gouvernement d'inverser le ratio des entrées en résidence au profit de la médecine familiale, plus de gens entrent maintenant dans cette spécialité. Ultimement, le réseau de la santé devrait en bénéficier, car les soins de première ligne constituent un besoin majeur depuis plusieurs années. Si toute la population a rapidement accès à un médecin de famille dans l'avenir, on peut penser qu'il y aura désengorgement des urgences et que des effets positifs se feront globalement sentir dans le réseau

de santé », commente d'entrée de jeu Dr Christopher Lemieux, président de la FMRQ.

Toutefois, Dr Lemieux rappelle que la priorité accordée à la prise en charge des patients peut constituer un frein à une pratique diversifiée pour les médecins de famille, un critère important pour les médecins résidents qui font le choix de la médecine familiale. « Le prix de cette volonté du gouvernement d'accorder la priorité à la prise en charge a malheureusement été payé par les cohortes

de finissants des deux dernières années. En raison de cette mesure, on a par exemple vu des urgences en découverte cet été parce que les jeunes médecins ont été empêchés de se diriger vers ce type de pratique », renchérit-il.

Le président de la FMRQ voit également en la Loi 130 un autre nuage qui assombrit l'avenir des médecins résidents. Les privilèges dont jouissent les médecins qui obtiennent un poste au terme de leur résidence seront désormais liés à des obligations organisation-

nelles qui pourraient être à géométrie variable et même représenter des cas injustes, voire discriminatoires, envers les jeunes médecins desquels on pourrait exiger une performance que l'on n'exige pas des médecins déjà en place. Dans les faits, la Loi 130 donne aux directions des centres hospitaliers le pouvoir de retirer certains privilèges aux nouveaux facturants si leur pratique ne répond pas aux besoins identifiés, ce qui rajoute à l'insécurité des nouveaux médecins.

Milieu universitaire ou région

L'exercice de la médecine ne présente évidemment pas le même visage en milieu universitaire qu'en région. Chaque environnement affiche des particularités qui rejoignent ou non le style de pratique recherché par les candidats en quête d'un poste. « Les intérêts sont variés. Dans les centres universitaires, la pratique est souvent plus pointue, plus sectorisée, alors qu'en région, elle est plus générale, impose parfois plus de gardes et regroupe moins de collègues dans son domaine », résume Dr Lemieux.

Les nouveaux médecins spécialistes ne peuvent pas travailler où ils veulent. Il faut que dans l'établissement, la spécialité soit une priorité et qu'il y ait un poste disponible. Le Dr Lemieux ne manque pas d'évoquer au passage la planification inhérente au désir de s'installer en région. « Il faut d'abord qu'il y ait un poste, que le médecin sache qu'il y en a un et que ce poste reste disponible le temps qu'il puisse l'occuper. Lorsque le médecin résident a une famille, le déménagement nécessite beaucoup d'organisation et une gestion à long terme, surtout si le conjoint doit lui aussi se trouver un nouvel emploi. »



« La Loi 130, un autre nuage qui assombrit l'avenir des médecins résidents. »

Dr Christopher Lemieux

À lire :

Le 28 novembre : la profession
Le 5 décembre : le travail
Aujourd'hui : l'avenir